



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 18/07/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014
D - 2014/408**

Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

Mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires. Avenant.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché n°M080309 notifié le 23 septembre 2008, vous avez décidé de confier à la société JC DECAUX la mise en place, la gestion, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains pour l'information et la publicité et ce pour une durée de 12 ans à compter de la notification dudit contrat.

La société titulaire du marché doit, notamment au titre de ses obligations contractuelles, procéder au versement d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public, révisable en fonction de deux indices, à savoir : le FSD1 (Frais et Services Divers A- Indice de remplacement du PSDA) et ICHTTS2 (Coût horaire de la main d'œuvre, charges comprises).

La société JC DECAUX nous a fait part que la formule de révision n'était plus en adéquation non seulement par rapport au secteur d'activité couvert par ledit marché, mais aussi par rapport aux exigences de l'article L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques relatives à l'équilibre économique du contrat et propose de substituer aux indices actuels l'indice de la régie publicitaire de médias (*NAF rév. 2, niv. Classe poste 73.12 – Série brute base 100 en 2010 – Identifiant : 001657468*).

Certes, la formule de révision des prix est intangible à l'exception de l'hypothèse où la formule retenue à l'origine bouleverserait dans son application l'économie du contrat.

La société JC DECAUX atteste que le jeu de la formule de révision de prix retenue et maintenue sur toute la durée du contrat bouleverserait effectivement l'économie dudit contrat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE

VILLE DE BORDEAUX

AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 080309

RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE MOBILIERS URBAINS

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Ville de BORDEAUX, ci-après dénommée "*la Ville*", représentée par son maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal n°, en date du,

d'une part ;

ET :

La Société JC DECAUX France, ci-après désignée "*la Société*", société par actions simplifiée au capital social de 7.022.549,69 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 622 044 501, dont le siège social est à NEUILLY-SUR-SEINE (92523), 17 rue Soyer, représentée et agissant par Monsieur Jean-Michel GEFROY, Directeur Général Produit, Finances et Ressources Humaines France, dûment habilité aux fins des présentes, faisant élection de domicile en cette qualité audit siège,

d'autre part,

Conjointement dénommées "*les Parties*",

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} –

La révision annuelle de la redevance d'occupation du domaine public prévue à l'article 11 du CCAP et plus particulièrement à l'article 11.3 est modifiée comme suit :

L'indice de référence choisi pour la révision est le suivant :

- Indice de Chiffre d'affaires en valeur- Régie publicitaire de médias, publié mensuellement par l'INSEE (*NAF rév. 2, niv. Classe poste 73.12 – Série brute base 100 en 2010 – Identifiant : 001657468*).

Cet indice se substitue à ceux initialement prévus au marché.

La révision est réalisée chaque année, à la date du 1^{er} août, selon la variation annuelle de la moyenne, sur douze mois glissants, des derniers indices connus à la date de révision.

Article 2 –

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Fait à BORDEAUX, le

Pour la Société JC DECAUX France,

Pour la Ville de BORDEAUX,
Pour le Maire et par délégation,
Jean-Michel GAUTE,
Adjoint au Maire